

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à													
h.	m.	h.	m.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS							
10	h. 25 ^m	6	h. 35 ^m	8	h. 42 ^m	9	h. 22 ^m	9	h. 40 ^m	12	h. 19 ^m	4	h. 7 ^m	12	h. 38 ^m	11	h. 45 ^m
5	h. 1 ^m	12	» 55 ^m	2	» 37 ^m	3	» 52 ^m	8	» 18 ^m	5	h. 17 ^m	8	h. 40 ^m	5	» 45 ^m	4	» 39 ^m
10	h. 47 ^m	5	» 45 ^m	7	» 40 ^m	9	» 27 ^m	9	» 55 ^m	—	—	4	h. 44 ^m	11	» 7 ^m	2	» 30 ^m

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 2 Septembre

En Egypte, la situation est toujours la même, et Arabi se défend avec la plus grande énergie contre les Anglais. Une bataille décisive ne peut tarder à avoir lieu du côté de Tell-El-Kébir, où le dictateur égyptien a massé toutes ses forces.

Les Anglais continuent à envoyer en Egypte force renforts.

On a reçu l'ordre, à l'arsenal de Woolwich, d'envoyer immédiatement 1.136 artilleurs et un parc d'artillerie de siège, comprenant 36 canons de divers calibre.

D'un autre côté, le *Daily Chronicle*, a publié le télégramme suivant :

Port-Saïd, 31 août.

Arabi a demandé un armistice de huit jours. Le général Wolseley a refusé; il offre un armistice de 24 heures.

Il suffit de relire la dépêche officielle du général Wolseley, sur le combat de Kassasine, pour voir qu'il a été un échec pour lui.

Ces canons, dont on nous annonçait la prise n'ont, en aucune manière, été pris; les Arabes se sont retirés avec leur artillerie au complet. Ce qui paraît ressortir de l'ensemble des télégrammes, c'est que l'infanterie anglaise, harassée par les chaleurs qui sévissent en ce moment autour du Canal, a été surprise au moment, où, le soir venu, elle faisait ses dispositions pour prendre quelques heures de repos, et qu'elle a été enfin dégagée de l'attaque furieuse des Egyptiens, par une charge vigoureusement conduite de la cavalerie. On dit qu'Arabi,

assistait au combat qui a été très meurtrier.

La situation, comme on le voit, ne se modifie pas singulièrement. Les Anglais marchent en avant; mais ils ont de rudes combats à soutenir et ils éprouvent des pertes beaucoup plus considérables qu'ils ne le disent. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'ils auront fort à faire devant Tell-El-Kébir quand ils attaqueront ces retranchements. L'attitude des Egyptiens en rase campagne, donne à penser qu'ils résisteront avec la plus grande vigueur. On assure que l'armée anglaise souffre beaucoup de la dissenterie et que les ophthalmies causent de grands ravages.

Revue des Journaux

La République française ne redoute pas le discours de M. Floquet au banquet de la Bourse parce que la question de la Mairie centrale de Paris ne passionne pas les parisiens. Il ajoute : Ce que la France demande aujourd'hui au dessus de tout, c'est un gouvernement qui sache ce qu'il veut qui le dise, qui ne se donne point l'air de céder tour à tour aux sollicitations les plus diverses, qui ne se fasse point un prestige de ses tergiversations et un appât de ses faiblesses.

Le Parlement pense que le gouvernement a songé un moment à déplacer le préfet de l'Aude, à cause de ses démêlés avec l'administration carcassonnaise. C'est un projet auquel il fera bien de renoncer, car envoyer M. Bossu dans un autre département, même en lui donnant de l'avancement, serait un acte de faiblesse, c'est-dit-il, par des concessions de cette sorte que l'on arrive à fausser tous les ressorts du gouvernement, à énerver son action.

cueillie, qui t'a élevée, et qui t'a servi de père. Je veux tout lui avouer, lui dire que ce n'est que toi, ton cœur d'or, toi seule que je veux obtenir, et je lui dirai de garder ses trésors. La bénédiction de ma pauvre mère, qui, du haut des cieux, nous regarde, ne nous fera certainement point défaut, et notre bonheur sera assuré pour toujours.

Ammi approuva le projet d'Hubert, mais ces derniers mots avaient fait vibrer dans son cœur une corde douloureuse et dont le son répandit sur son visage radieux un voile de tristesse.

— Si ta mère est aux cieux, dit-elle, où la mienne bien certainement aussi est montée, il te reste du moins, sans doute, un père pour nous embrasser, nous unir, nous donner sa bénédiction, tandis que le mien erre par le monde sous le coup d'une épouvantable quoique injuste accusation, loin de son enfant qu'il a à peine connue et qu'il ne reverra peut-être plus jamais!

L'expression de son visage était devenue de plus en plus triste et, la douleur prenant le dessus, elle éclata en sanglots, tandis qu'elle cachait son visage sur la poitrine du jeune homme qui était désormais tout pour elle.

Hubert était profondément ému, une larme vint mouiller sa paupière et roulant le long de sa joue vint tomber sur la main de la jeune fille qu'il pressa de nouveau contre son cœur.

Son sort n'était-il pas le même que celui de sa chère Ammi?

N'avait-il point, lui aussi, perdu son père et perdu même tout espoir de le retrouver un jour?

Le Soleil dit que la campagne ouverte par le cabinet Duclerc pour arriver au rétablissement de l'Union, en l'Union républicaine et l'Union démocratique, et pour concilier entre eux tous les groupes de gauche, n'a produit jusqu'ici aucun résultat. Il n'en est pas surpris. Il n'a jamais cru au succès de cette tentative.

Pour la Paix, les dissentiments qui ont si regrettablement marqué le cours de la session dernière, étant nés d'une opposition entre la politique de M. Gambetta, tant sur les questions intérieures que sur les questions extérieures, et la politique des autres fractions de la majorité, les idées de conciliation auraient fait un grand pas le jour où les amis de M. Gambetta auraient exposé à quelles conditions ils admettent qu'ils pourront rentrer dans la majorité.

D'après la France, M. de Lesseps, à son arrivée à Naples, a déclaré refuser l'ovation que lui préparait la presse parisienne.

« Je refuse absolument, dit-il, toute espèce de démonstration, j'irai à la campagne aussitôt arrivé à Paris pour me reposer.

« Vous pouvez dire que, grâce au dévouement et à la discipline du personnel, tout fonctionne comme auparavant, et que nous sommes maîtres absolus du canal. Dites-le bien haut! Mais nous avons toujours été et nous resterons toujours complètement étrangers à la politique ».

Informations

Le président de la République est parti jeudi matin pour Mont-sous-Vaudrey, avec M^{me} Grévy, M. Fournet, son chef de cabinet, et le commandant Cance.

M. Grévy est arrivé à la gare à 8 heures 45, accompagné du général Pittié et du colonel Libchtenstem.

Le chef de l'exploitation de la compagnie de

Ces pensées l'attendrissent profondément; son cœur se serra par l'excès de sa douleur et il se tut.

Un silence ému suivit; seul un léger bruit, celui des sanglots qui l'entre-mêlaient, vint l'interrompre!

L'homme au sombre regard, l'homme sinistre qui épiait derrière le feuillage, baissa la tête et honteux, il fixa ses yeux à terre.

Il était ému, et pour la première fois il sentit le prix de l'innocence et de la pureté de cœur; pour la première fois peut-être il éprouva quelque chose comme un remords.

Il s'éloigna en silence de ce lieu, où une terrible accusation venait d'être prononcée contre lui, le seul coupable, la seule cause des larmes qui coulaient là!...

Étrange hasard! S'il était resté quelques instants encore, il eût entendu bien autre chose, et de bien plus épouvantables pour lui; mais la Providence en avait décidé autrement.

Elle voulut éviter, pour cette fois du moins, le châtiement du coupable, afin sans doute de la rendre plus terrible!

Le seigneur châtelain avait repris lentement le chemin de sa chambre; quant aux deux jeunes gens, après avoir donné libre cours à leur douleur, ils séchèrent leurs larmes comme il convient à la jeunesse, et Hubert commença à parler de son père, à dire à sa bien-aimée, qui l'écoutait avec attention, tout ce qu'il en avait appris par son oncle.

Cette analogie de situation augmenta encore la sympathie de leurs cœurs et resserra encore, si

Lyon est venu lui souhaiter la bienvenue.

M. le président du Conseil, avec son chef de cabinet, M. le capitaine Barry, attendait M. Grévy, à la gare.

Le préfet de police est aussi venu saluer le président.

Le train est parti à 8 h. 55!

— Un conseil de cabinet a été tenu hier matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Duclerc.

Le conseil s'est occupé des affaires courantes et a reçu communication des dépêches concernant l'Égypte et la Turquie.

— M. Charles de Lesseps est partie hier soir pour Marseille, se rendant au devant de son père.

Par le même train, sont partis M. Corra et M. H. des Houx, chargés par leurs collègues d'apporter au vaillant défenseur du canal de Suez, l'invitation au banquet de la presse.

On dit qu'avant son départ, M. Charles de Lesseps a eu une conversation avec le président du conseil des ministres.

Le ministère des travaux publics s'occupe activement de l'exécution de la loi du 30 juillet 1880 sur le rachat des ponts à péage. On se souvient que cette loi a prescrit au gouvernement de racheter en huit années, à partir du 1^{er} janvier 1881, les concessions des ponts à péage existant sur les routes nationales, de manière à assurer la liberté des communications sur tous les points du territoire.

Pour l'année 1882, le gouvernement a mis à l'enquête le rachat de neuf ponts à péage et a fait rendre par le conseil d'Etat les décrets nécessaires. Voici les neuf ponts qui seront rachetés cette année :

Alpes (Basses) : Pont de Manorque sur la Durance.

c'était possible, les liens qui les unissaient; et de même que tout à l'heure, Hubert avait consolé la pauvre fille éplorée et lui avait fait espérer de l'avenir, de même la douce Ammi prodigua ses consolations à son bien-aimé.

Peu à peu ils revinrent au sentiment de la réalité; l'heure avançait, le comte attendait sans doute et Hubert rappela l'importante démarche qu'il se proposait de tenter.

On se dit adieu; mais chaque fois qu'Hubert allait s'éloigner, Ammi le regardait d'un air si tendre qu'il rev'nait, se jetait dans ses bras, et cueillait de nouveaux baisers sur ses lèvres roses.

Enfin les deux amoureux se séparèrent, échangeant une dernière fois le serment de s'appartenir toute leur vie.

L'entretien avait duré deux bonnes heures; M. de Beuren avait eu tout le temps de se préparer à son entretien avec le jeune homme et de se défaire de ce qu'il appelait son mouvement de sensibilité; et ayant entendu au jardin tout ce qu'il voulait savoir, il attendit tranquillement Hubert qui allait lui demander ce qu'il ne demandait pas mieux que de lui accorder, à toute condition cependant.

Nous retrouvons donc le comte et le jeune jøge en présence; mais l'embaras qu'Hubert avait trahi au début avait fait place à une tranquillité presque solennelle, tandis que le seigneur attendait en souriant les ouvertures de l'amoureux.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(104) du 2 Septembre 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Au-dessus d'elle, la coupole azurée du ciel, qui, semblable à l'œil de Dieu, voyait tout et pouvait tout voir, car la plus chaste candeur présidait à cette délicieuse entrevue: et le ciel, Ammi le sentait bien, inondait le charmant couple des trésors de sa bénédiction.

Les deux amoureux passèrent un moment délicieux, étroitement enlacés, se disant doucement quelques-uns de ces mots éternels, d'un sens si profond pour ceux qui les comprennent, ils se regardaient dans leurs yeux si purs, comme si par leurs regards devaient s'opérer la sainte communion de leurs âmes!

Pressant tendrement la main de la jeune fille, qui ne détachait point de lui son regard, il lui raconta pourquoi il avait tant tardé à revenir, lui confia le dessein qu'il comptait mettre à exécution le jour même.

— Mon cœur, ma conscience, ainsi se termina son discours, se refusent à ce que je t'aime, à ce que je cherche à te posséder pour toujours, toi, ma bien-aimée, à l'insu de l'homme qui t'a re-

Ardèche : Pont de Ville sur l'Ardèche ; pont de Tournon sur le Doux ; pont des Ollières sur l'Ardèche.

Aveyron : Pont de la Madeleine sur le Lot. Charente-Inférieure : Pont de Tonny sur la Charente.

Gard et Bouches du Rhône : Pont de Beaucaire sur le Rhône.

Gironde et Dordogne : Pont de Sainte-Foy sur la Dordogne.

Tarn-et-Garonne : Pont de Bourret sur la Garonne.

La dépense occasionnée par le rachat de ces neuf ponts est évaluée à deux millions.

On s'occupe au ministère des travaux publics de l'application d'une loi concernant la facilité d'une loi concernant la facilité des communications : la loi du 3 avril 1882, sur l'éclairage à la lumière électrique des côtes de France. Cette loi a autorisé l'installation de la lumière électrique dans 42 phares des côtes de France, moyennant une dépense évaluée à 8 millions. Cette opération doit être reportée sur une période de huit à dix ans.

L'administration a adressé immédiatement les projets relatifs aux quatre phares du Nord et du Pas-de-Calais par lesquels la transformation doit être commencée. Les Chambres ont mis à la disposition du ministre des travaux publics un premier crédit de 150,000 francs, pour exécuter les travaux préparatoires. Cette année et dès le début de l'année 1883, les quatre phares en question pourront être éclairés à la lumière électrique.

Le ministre des travaux publics va demander, en outre, 700,000 fr. pour continuer la transformation dans le courant de 1883.

C'est probablement lundi que la cour de cassation statuera sur le pourvoi des trois condamnés dans l'affaire Fenayrou.

Tout semble indiquer que le pourvoi sera admis.

Hier, avant même que des conclusions eussent été fournies à l'appui du pourvoi, M. Sevestre, conseiller rapporteur, a déposé au greffe de la cour son rapport qui conclut à la cassation de l'arrêt de la cour d'assises de Seine-et-Oise et au renvoi de Marin, Gabrielle et Lucien Fenayrou devant une autre cour d'assises.

On ne doute pas, dans le monde du palais, que ces conclusions ne soient adoptées ; elles se fondent sur l'irrégularité commise par le président de la cour d'assises, qui a lu la déposition d'un témoin sans l'entendre oralement.

On croit que M. le Procureur général Barbier, conclura dans le même sens, et qu'il n'y aura pas, à proprement parler, de discussion, car, vraisemblablement, l'avocat désigné s'en rapportera à la justice.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

Manœuvres de la 33^e division.

Le 17^e corps d'armée ne fera cette année que des manœuvres de brigade, dont la durée doit être de 15 jours.

La 33^e division, composée des 65^e et 66^e brigades, manœuvrera du 2 au 15 septembre :

65^e BRIGADE.

Cette brigade, comprenant les 9^e et 20^e régiments, fera ses manœuvres sous la direction de M. le général Minot, dont l'état-major quittera Agen le 2 septembre, pour se rendre à Puymirol où il séjournera le 3. Il cantonnera les 4, 5, 6 et 7 à Valence-d'Agén ; le 8 à Dunes ; les 9 et 10 à F'ammarens (Gers) ; le 11, au château de Montbrisson ; les 12 et 13 à Moissac ; le 14 au Bourg-de-Visa ; le 15 à Laroque et le 16 rentrera à Agén.

Le 9^e de ligne cantonnera les 2 et 3 septembre à Puymirol ; les 4, 5, 6 et 7 à Valence-d'Agén ; le 8 à Donzac ; les 9 et 10 à Mansonville et à Flammarens ; le 11 à St-Michel et les hameaux voisins ; les 12 et 13 à Moissac ; le 14 à Bourg-de-Visa ; le 15 à Laroque, le 16 il rentrera à Agén.

Le 20^e de ligne cantonnera les 2 et 3 à Castelsarrasin ; les 4, 5, 6 et 7 à Valence-d'Agén ; le 8 à Dunes ; les 9 et 10 à Miradoux ; le 11 au

Pin et aux hameaux voisins ; les 12 et 13 à Moissac ; le 14 à Lauzerte ; le 15 à Lafrançaise ; le 16 il rentrera à Montauban.

66^e BRIGADE.

Cette brigade, comprenant les 7^e et 11^e régiments d'infanterie, fera ses manœuvres sous la direction de M. le général Villain, dont l'état-major quittera Cahors, pour se rendre à Saint-Pantaléon et à Bagat, le 2 septembre, où il séjournera le 3.

Il cantonnera les 4, 5, 6, 7, à Lauzerte ; le 8 à Valence-d'Agén ; les 9 et 10 au Pin ; le 11 à Moissac ; le 12 à Montesquieu et aux environs ; le 13 à Montaigne ; le 14 à Lauzerte ; le 15 à Puy-l'Evêque ; le 16 il rentrera à Cahors.

Le 7^e de ligne suivra le même itinéraire que l'état-major.

Le 11^e de ligne cantonnera les 2 et 3 à Lafrançaise ; le 4 il se joindra au 7^e et à l'état-major et suivra le même itinéraire jusqu'au 15, jour de la dislocation : il se rendra à Lafrançaise et rentrera le 16 à Montauban.

Ce matin, à 5 heures, le 7^e de ligne a quitté notre ville pour se rendre aux grandes manœuvres. Un escadron du 11^e dragons et une batterie d'artillerie, arrivés depuis hier à Cahors, sont partis avec le 7^e pour s'associer à ses mouvements. Ils arriveront ce soir à St-Pantaléon, Bagat, etc., où ils séjourneront et partiront lundi matin pour Lauzerte.

Le Progrès Libéral dit que le 11^e dragons a reçu un ordre de changement de garnison. Dès son retour à Montauban, ce régiment qui manœuvre actuellement à Bléré, se dirigera par étape sur Tarascon, où il remplacera le 26^e dragons dans la 15^e brigade de ce corps.

Le 26^e dragons ne se rendra à Montauban qu'après la clôture des manœuvres que le 15^e corps effectue contre le 14^e corps et auxquelles il doit prendre part.

De 11^e dragons passera à Cahors, le 13 septembre et y fera séjour.

Dans son audience du 31 août dernier, le Tribunal correctionnel de Cahors, a condamné :

- 1^o La femme Bergognou, née Garric, à un an de prison pour tentative d'escroquerie ;
- 2^o La veuve Cambou à 8 jours d'emprisonnement, pour coups et blessures volontaires et outrage à la pudeur ;
- 3^o Le nommé Poujols à cinq jours de la même peine, pour coups et blessures ;
- 4^o Le nommé Labarde, Martial, à trois mois de la même peine, pour rupture de ban ;
- 5^o Le nommé Dulac, Pierre, à 15 jours, pour mendicité.

On écrit de Bordeaux :

A la suite d'une réunion générale des patrons, à laquelle assistaient quatre-vingts membres de la Chambre syndicale des entrepreneurs de menuiserie, il a été voté à l'unanimité, une décision tendant à fermer tous les ateliers de menuiserie de la ville à partir du 28 août.

Les journaux de Périgueux nous apportent le navrant récit suivant :

Le jeune Constantin (Alphonse), âgé de 13 ans, demeurant avec ses parents, rue de Bordeaux, 115, avait passé une partie de la journée hors de chez lui, et il était allé marauder en compagnie d'autres enfants. Lorsqu'il entra à la maison sa mère lui fit des reproches, lui promettant d'informer son père de sa conduite.

A la suite de cette menace, l'enfant partit, disant à sa mère : « Je n'en vais me baigner, mais je n'en reviendrai plus. »

La mère, croyant à une espièglerie d'enfant, ne s'en inquiéta pas, mais le soir, ne voyant pas revenir son fils, elle fit part de ce qui s'était passé à son mari, qui est mécanicien au chemin de fer.

On se mit immédiatement à la recherche de cet enfant, mais inutilement. Il était parti en manche de chemises et no-tête.

Enfin, le lendemain matin, vers huit heures, le père accompagné de deux pêcheurs, a découvert, dans la rivière d'Isle, à cinq ou six cents mètres en aval de l'école de natation, le cadavre de ce malheureux enfant.

Les constatations légales ayant été faites par le commissaire de police, le corps a été trans-

porté au domicile des époux Constantin ; cet enfant était leur fils unique.

Discours

Prononcé par M. DELONGLE, Maire de Puy-l'Evêque, à la Distribution des Prix de l'Ecole chrétienne.

MES JEUNES AMIS,

Tous les ans nous sommes conviés à ces réunions, dont cette nombreuse et brillante assistance fait pour vous des fêtes impatientement attendues ; fêtes qui nous trouvent et nous laissent toujours dans la joie, parce que c'est toujours votre travail et vos succès que nous venons applaudir et couronner.

Il vous a été donné d'entendre en ces occasions solennelles des voix éloquentes et autorisées, et les échos de cette salle sont restés sous le charme de vos impressions d'hier.

Aujourd'hui, pour être plus modeste, ma tâche, sans éclat, par mon impuissance, ne sera pas sans douceur pour vous, ni pour moi. Je n'ai en effet ni conseils, ni leçons à vous donner ; ils manqueraient d'autorité dans ma bouche, et j'estime d'ailleurs, qu'à cet égard, vos maîtres ne me laissent rien à vous dire.

C'est de ces maîtres respectés, du fondateur illustre, de l'attachante et féconde histoire de leur Institut que je veux vous entretenir ; je les sais trop modestes pour vous l'avoir jamais appris.

La première moitié du XVII^e siècle était passée et presque tous les génies qui devaient immortaliser cette période impérissable de notre histoire, achevaient de naître ou de grandir pour l'éternel honneur du nom français. Dans les arts, c'est la poésie, dans l'éloquence, dans les arts, c'est le siècle des grands maîtres et des grands ouvrages ; et une seule gloire lui eût manqué, s'il n'eût donné aux peuples comme aux rois des instituteurs dignes d'eux : à ceux-là Bossuet et Fénelon, à ceux-ci La Salle.

Jean-Baptiste de La Salle naquit à Reims, le 30 avril 1651 : il appartenait par ses ancêtres à la noblesse du Béarn, dont la fortune avait grandi avec celle d'Henri IV, et par son père à la haute magistrature de sa ville natale. Il trouvait ainsi dans son berceau tous les avantages de la naissance auxquels il devait bientôt renoncer comme aux jouets de la première enfance. Il entra tout jeune dans les ordres, vint achever ses études religieuses à Paris, au séminaire déjà célèbre de Saint-Sulpice, d'où il revint docteur en théologie au chapitre de Reims.

Appelé deux ans après à Rouen, pour diriger de ses conseils cinq laïques qui faisaient la classe aux enfants, sa vocation se manifesta aussitôt pour ce ministère dont semblaient l'éloigner invinciblement sa naissance, son éducation et ses relations dans le monde. Il ouvre à ces jeunes gens sa maison, préside à leurs exercices, règle leurs lectures et ils deviennent bientôt ses disciples et ses amis, et forment ainsi le noyau de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Les railleries et les reproches de sa famille, la désertion de trois de ses élèves ne font qu'exalter son courage et, comprenant qu'il doit à ceux qui lui sont restés fidèles des exemples autant que des leçons, il se dépouille de sa fortune qu'il distribue tout entière aux pauvres, se réduit à mendier son pain, cherche l'obscurité des rangs les plus humbles et, savant et lettré, il se fait le modeste instituteur des enfants, en trouvant dans son cœur d'apôtre, le talent sublime de s'abaisser au niveau des plus ignorants (vifs applaudissements). Libre alors de toute charge et de tout honneur, imposant le respect par la grandeur spontanée de ses sacrifices, il rédige les premières règles de l'Institut basées sur la pauvreté, l'humilité et le dévouement, et adopte pour ses frères l'austère costume, immuable désormais dans la simplicité de sa robe de bure, dont nous les voyons toujours revêtus.

Dès lors la communauté s'étend, le noviciat se fonde où viennent s'instruire des jeunes gens du monde, et qui veulent y demeurer après avoir appris à enseigner les enfants. La Salle fonde ainsi à Rouen la première école normale qui y est encore dirigée par ses successeurs.

Mais déjà Paris a pour lui l'attrait d'un devoir plus grand à remplir sur un théâtre plus vaste, et il vient demander à la cité fameuse entre toutes, le privilège, alors peu envié, d'instruire gratuitement les ignorants en leur donnant le moyen de gagner leur vie. Paris qui bénissait alors le nom de Vincent de Paul ne devait-il pas accueillir La Salle qui venait y créer l'Ecole à côté de l'Hospice ?

Mais là, en butte à la calomnie et aux préventions, méconnu de uns, persécuté par les autres, abandonné de tous, il échoue devant les intérêts alarmés d'une corporation de maîtres d'école, assez puissante pour obtenir l'appui de l'autorité ecclésiastique qui le dépose et du Parlement qui le condamne. Et il transfère à Rouen son Noviciat qui y trouve enfin le sol hospitalier où il pourra croître, s'étendre et affermir ses profondes racines.

Les écoles se multiplient en Normandie, leur popularité s'affirme et c'est d'elles que partent, pendant le terrible hiver de 1709, au milieu d'une famine générale, les exemples de résignation et d'énergie qui relèvent les cœurs chancelants, fortifient les courages ébranlés et font admirer de la France entière ces héros de la patience et de l'abnégation.

Aussi de toutes parts on les sollicite : Chartres, Calais, Troyes, Dijon, Versailles, Mende, Alais, Grenoble, Marseille, vingt autres villes remettent leurs écoles aux mains des Frères, et Rome, Rome la plus haute ambition et le but suprême de la vie de La Salle, l'accueille aussi et le venge des douloureuses tristesses de ses premiers efforts. Les plus grandes idées et les plus glorieuses créations de l'homme sont ainsi souvent entravées dans leur premier essor et s'élèvent ensuite d'autant plus haut qu'elles ont été à l'origine incomprises et paralysées.

La Salle n'est pas seulement un maître, c'est le législateur de l'enseignement primaire dont il a posé les fondements, tracé les limites, fixé la langue et la méthode, et formé les maîtres dans un livre modeste et sûr dont le succès a si bien justifié le titre « *La conduite des Ecoles.* »

Il eut à lutter contre la routine de son siècle pour séparer l'enseignement primaire de l'instruction secondaire, et pour fixer la langue de cet enseignement. Sous prétexte que la langue latine est la source de la nôtre, et sans remarquer qu'on ne la parlait plus, on traînait l'enfant pendant quatre ou cinq ans sur des livres écrits dans cette langue, dont il ne pouvait apprécier la richesse et la beauté. Le temps était venu de rompre avec cette tradition, dont quelques savants osaient à peine s'affranchir. Les Solitaires de Port-Royal venaient de publier en français le premier traité de Logique, Descartes son discours de la Méthode, l'Académie qui commençait pour ne jamais finir, et Fénelon sa lettre célèbre et classique à cette compagnie pour lui demander d'écrire enfin une grammaire courte, simple, facile, ne donnant que les règles de notre langue.

La Salle, entrant dans ces vues, les met hardiment en pratique, interdit à ses frères l'étude et l'enseignement du latin, et fait de notre idiome national la langue unique de ses écoles.

Ainsi triompha la langue française, mais seulement à l'heure marquée pour son vrai triomphe, quand elle échappa à l'imitation servile de l'antiquité grecque et latine, quand le siècle de Louis XIV en a fixé à jamais le caractère et les lois essentielles, quand elle a reçu de Corneille et de Pascal sa fermeté, de Bossuet et de Bourdaloue son élan, de Racine, de Fénelon et de La Fontaine, son harmonie, son élégance, sa souplesse et sa douceur.

La Salle l'adopta dans cette perfection, la mit sur les lèvres du peuple, rédige dans cette langue triomphante des alphabets, des catéchismes, des traités élémentaires et en fait la langue des écoles, comme elle est et sera toujours, espérons-le, la langue politique de la diplomatie européenne.

Dans la méthode, il opéra le même et heureuse réforme en substituant l'enseignement simultané aux leçons individuelles et en groupant les enfants selon leur degré d'instruction et de mérite. Cette méthode a porté ses fruits et on a peine à comprendre, aujourd'hui qu'elle est vulgarisée, le génie d'ordre et de patience qu'il dut déployer pour la créer et la perfectionner.

Aussi bien son œuvre désarma ses détracteurs, et en mourant, le 7 avril 1719, il pouvait déjà entrevoir l'avenir glorieux de son Institut que le Parlement, d'abord si défiant, le roi Louis XV, le pape Benoît XIII reconnurent et approuvèrent en lui rendant une éclatante justice.

La Révolution le supprima en déclarant dans le préambule célèbre de la loi du 18 août 1792 que les Frères ont bien mérité de la Patrie. Napoléon, sur l'avis de Portalis et de Chaptal, les rappelle et les comprend comme association légale, dans le décret de 1808, qui créait la nouvelle Université de France.

Depuis ce jour les noviciats deviennent florissants et les pensionnats prospèrent : la France se couvre d'écoles auxquelles Villemain et Guizot, pour n'en citer que deux parmi les plus illustres, prodigèrent les éloges et les récompenses. Les Frères vont porter en Autriche, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis d'Amérique, et dans toutes nos colonies, le nom et l'enseignement français que partout ils font aimer et respecter. Aujourd'hui dans 1268 maisons d'éducation répandues dans l'univers entier, 15,000 frères distribuent l'Instruction à 400,000 enfants.

Mais après cette page empruntée à l'histoire des Deux-Mondes, il faut lire les dernières et douloureuses pages de notre propre histoire et y contempler dans un rôle et un éclat inattendus le nom de La Salle et l'ouvrage de ses mains. Ce n'est plus le Frère qui prie et qui enseigne, c'est le Frère qui se mêle aux batailles avec une intrépidité et un courage qui arrachent aux généraux français, aux médecins militaires, aux officiers allemands eux-mêmes des cris d'admiration. J'en ai retenu deux parmi les plus éloquents que je vous demande la permission de vous citer : l'un exprimé en ces termes par le général Lebrun au plus fort de la mêlée, en s'adressant à un Frère qui avait dépassé les lignes françaises : « *L'héroïsme et l'humanité n'exigent pas que vous alliez si loin.* » et l'autre par le docteur Ricord qui demanda à l'un d'eux l'honneur de l'embrasser et qui ajoute : « *Portez ce baiser à tous vos frères et dites-leur que nous les remercions tous en notre nom et au nom de la France entière.* »

Aux premiers bruits de la guerre franco-allemande le frère Philippe, cet autre La Salle, anime tous ses Frères de son héroïsme et peut en toute vérité répondre d'eux en écrivant au Ministre de la guerre : « *qu'il met à sa disposition tous les établissements que son Institut possède, tous les membres qui le composent, ses novices, son conseil et lui-même pour secourir les malades et les blessés.* » De Besançon à Rouen et de Lille à Paris, leurs classes se transfèrent en casernes et en ambulances, et pendant cinq mois, dans trois cents écoles devenues des hospices, ils distribuent des vivres, des vêtements et des remèdes à une armée réduite par le froid plus que par la fortune des armes, à une implacable détresse. Pas un ne recule ni ne pâlit aux émotions si nouvelles du premier feu. Partout où le combat s'engage, ils sont à leur poste, précédant ou suivant les chirurgiens, offrant leurs bras, quand manquent les brancards, pour le transport des blessés et des morts. La mitraille ne les épargne pas et partout où l'un d'eux tombe sous les balles prussiennes, vingt s'offrent à le remplacer ; et aux obsèques du frère Nethelme, tué à la bataille du Bourget, M. Jules Ferry, dans une émouvante lettre, s'associe chaleureusement aux éloges et aux regrets qu'inspire cette mort héroïque. Il fallut trouver

un mot pour peindre ces journées et ces dévouements tragiques, mot que l'armée prononce avec respect, et qui a pris sa place dans la langue et les dictionnaires, c'est le nom de : « brancardiers. »

Après la guerre étrangère, la guerre civile les appela à des dangers et à des douleurs plus affreuses encore : la Commune les proscrivit et emprisonna le frère Calixte, qu'un soulèvement du peuple indigné arrache heureusement à ses bourreaux.

Vous étonnez-vous, messieurs, qu'un tel dévouement excite une admiration et une sympathie publiques en France et même en Amérique? Le gouvernement de la Défense nationale décora de la Légion d'honneur la Congrégation tout entière dans la personne du frère Philippe, et M. Thiers, alors chef du pouvoir exécutif de la République française, par un décret du 14 novembre 1872, autorisa l'érection sur une place publique de Rouen, d'un monument, aujourd'hui un des chefs-d'œuvre de la sculpture française, à la mémoire de La Salle.

La ville de Boston pour honorer le courage malheureux de tous les Français, avait offert un prix au plus brave : le 8 août 1872, l'Académie française, chargée de désigner le plus méritant, le décernait à l'Institut des Frères « à ce corps entier, dit le duc de Noailles, dans son rapport, aussi modeste qu'utile, que tout le monde connaît, que tout le monde estime, et qui, dans ces temps malheureux, s'est acquis une véritable gloire par son dévouement. »

Je m'arrête, messieurs. Aller plus loin, ce serait sortir du domaine de l'histoire, aborder le présent et entrer dans les actualités.

Je ne le ferai pas : le caractère de cette réunion et l'humilité de ma voix circonscrivent ma tâche. Il me suffit de vous avoir dit ce que fut le chef de vos maîtres, ce que furent ses disciples, ce que valent leurs œuvres. La prospérité de cette école, d'un intérêt si immédiat pour nous, due surtout à la direction supérieure de celui qu'en nommant je blesserais dans sa modestie, et qui a déjà reçu des chefs de l'Université et des représentants du Gouvernement les éloges et les distinctions les plus méritées, est un honneur dont je suis fier pour cette chère cité de Puy-l'Évêque.

Mes amis, soyez donc heureux d'avoir de tels maîtres : secondez leurs efforts par un travail dont vous recueillerez les fruits tout entiers, voyez vos camarades, lauréats de cette école, voyez-les dans l'administration et dans l'industrie, toujours parmi les premiers et parmi les meilleurs. Souvenez-vous que le général Drouot, le dernier vainqueur de la Grande-Armée, est devenu à l'école des Frères un savant et un héros, et qu'Ampère y a cueilli les premières couronnes, présages assurés de sa gloire future.

Soyez surtout, comme vos maîtres, fidèles à la Patrie, glorieuse même dans ses désastres, et d'autant plus digne de l'amour et du dévouement de tous ses enfants; fidèles à ceux qui vous enseignent à la servir et à la défendre, et fidèles à Dieu qui la protège!

FOIRE DE CAHORS, DU 1^{er} SEPTEMBRE

Notre foire du 1^{er} septembre a été médiocrement importante, il y avait peu de monde. Le nombre de bœufs amenés sur le champ de foire a été de 572 paires.

Les gras destinés à la boucherie se sont vendus, savoir : la 1^{re} qualité 37 fr. les 50 kilog, poids vil et la 2^e 32 fr.

Les bœufs d'attelage ont été vendus depuis 420 fr. à 1050 fr. la paire, suivant l'espèce et qualité.

900 moutons ou brebis ont été mis en vente dont une partie vendue depuis 20 fr. à 44 fr. suivant la qualité.

Ceux destinés à la boucherie se sont vendus 0,60 à 0,70 centimes le kilog, poids vil.

585 petits cochons se sont vendus de 20 à 70 fr. la pièce, suivant grosseur.

33 chevaux, 15 mulets, 7 ânes.

Il s'est fait peu d'affaires sur le commerce des bestiaux, mais les cours sont restés fermes.

Marché aux grains.

Table with 4 columns: Mis en vente, Vendus, Prix moyen, and values for Blé (513 hec. 393 hec. 18'75 l'hec.) and Maïs (87 — 75 — 16,45).

Le blé est en baisse de 1,30 sur la foire du 3 août. Le maïs est aussi en baisse de 1,05.

Beaucoup de fruits sur la place du marché. Pas de vols ni accidents à signaler.

Revue Agricole

M. Aimé Girard a présenté à l'Académie des sciences un travail dans lequel il indique les résultats de ses expériences sur les vins dits de sucre, auxquels il convient, selon lui, de donner de préférence le nom de vins de marc.

M. Girard s'est fait expédier, aux mois de septembre et d'octobre 1881, des marcs de raisin de six localités différentes, fort éloignées les unes des autres. Au moyen de chaque marc, il a préparé un mélange contenant, pour chaque litre d'eau, 250 grammes de marc pressé et 180 grammes de sucre cristallisé. Ces proportions étaient calculées de manière à fournir des

vins d'une force alcoolique d'environ 10 degrés ; car il faut 18 grammes de sucre pur par litre d'eau pour obtenir 1 degré d'alcool; en outre, l'eau était en quantité égale à celle du premier vin. La fermentation achevée, M. Girard opéra ses six petites décoctions et laissa le vin en repos jusqu'au mois de mars, époque à laquelle il en a fait l'analyse, en même temps que celle des vins de même provenance obtenus par les procédés naturels.

Ces analyses ont prouvé que les vins de sucre contiennent moins de tartre, de tannin et de matières colorantes, que les premiers vins; la différence est plus ou moins grande, suivant les localités d'origine du marc. Quant à la couleur, elle est toujours beaucoup plus faible.

Volant savoir s'il serait possible de donner une meilleure qualité aux vins de sucre en les laissant plus longtemps en contact avec le marc, M. Girard en a laissé sous le chapeau pendant quatre mois; il a constaté que ces vins, loin de gagner en qualité, s'étaient appauvris en tartre, en tannin et en matière colorante.

Enfin il a fait d'autres essais en doublant la proportion du marc. Les vins ainsi préparés possèdent un peu plus de tannin et de matières colorantes que ceux qui sont préparés avec les proportions ordinaires, (c'est-à-dire autant d'eau sucrée qu'on a détreuvé de premier vin), mais la différence est en réalité peu sensible. Elle le devient davantage, si, avant de mettre l'eau sucrée, on ajoute au marc la moitié des rafles, mises en réserve au moment de l'égrappage.

Ces diverses expériences jettent beaucoup de jour sur la question des vins de sucre. Jusqu'à présent, les opinions les plus contradictoires avaient cours à ce sujet. Les uns les considéraient comme identiques aux vins de vendange, les autres leur refusaient toute qualité; quelques personnes les regardaient même comme dangereux pour la santé.

Les expériences de M. Girard démontrent que toutes ces opinions sont erronées.

Et d'abord, les vins préparés avec des sucres exempts de toute impureté ne renferment aucune substance nuisible. Il faut, par conséquent, employer du vrai sucre de canne ou de betterave, et non des glucoses ou sucres massés, toujours plus ou moins sujets à caution.

En second lieu, ces vins ne valent pas ceux de vendange; mais comme le dit M. Girard à la fin de son travail, ils possèdent « des qualités alimentaires et hygiéniques équivalentes aux deux tiers, à la moitié, dans le cas les plus défavorables, des qualités des vins ordinaires..... Préparés avec soin à la richesse de 9 à 10 pour 100 d'alcool, ces « vins de marc constituent une boisson « éminemment utile et recommandable, dont le « prix de revient ne dépasse pas actuellement « 20 à 22 francs l'hectolitre, et s'abaisserait à « 17 ou 18 francs, s'il était possible de réduire, « au grand bénéfice de notre agriculture, « l'impôt du sucre à 25 francs les 100 « kilogrammes. »

Ainsi des expériences de M. Girard on peut déduire la règle suivante, pour obtenir le meilleur résultat possible :

Quand le vin naturel est détreuvé, verser sur le marc une quantité d'eau sucrée égale à celle du vin détreuvé : cette eau doit contenir par hectolitre 18 kilog. de bon sucre de canne ou de betterave; il est bon que l'eau sucrée soit tiède. La fermentation s'établit immédiatement; décover aussitôt qu'elle est terminée, sans attendre davantage.

Cette opération ne doit se faire qu'une fois; si on la renouvelait, on obtiendrait un produit n'offrant qu'à bien faible dose les principes essentiels du vin.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 29 fr. 50. — Seigle, 19 fr. 25. — Orge, 20 fr. 50. — Avoine, 20 fr.

Vins. — Les variations de l'atmosphère rendant la récolte très-incertaine, les affaires sont toujours dans la stagnation.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette : Bœufs, 1 fr. 36 à 1 fr. 72, suivant la qualité. Vaches, 1 fr. 20 à 1 fr. 62. id. Taureaux, 1 fr. 22 à 1 fr. 46. id. Veaux, 1 fr. 56 à 1 fr. 86. id. Moutons, 1 fr. 78 à 2 fr. 12. id. Porcs gras, 1 fr. 48 à 1 fr. 60. C.....

Dernières Nouvelles

Le mouvement qui est actuellement en préparation au ministère des finances, et qui doit porter sur un certain nombre de percepteurs et de receveurs particuliers, paraîtra du 20 au 25 septembre.

Le ministre de l'instruction publique prépare une circulaire qui sera adressée aux préfets pour régler dans ses détails l'application de la loi sur l'enseignement primaire obligatoire et laïque, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des commissions scolaires.

On assure que la proposition italienne relative à la garde collective du canal de Suez a été abandonnée par les puissances à la suite d'un échange de notes qui a eu lieu à ce sujet entre les divers cabinets.

Bourse de Paris.

Cours du 2 Septembre

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values (83,25, 83,25, 113,85, 116,40).

CHRONIQUE FINANCIERE

Paris, 1^{er} septembre.

L'approche de la liquidation n'a pas ramené les affaires; les vendeurs débordés ont renoncé à la résistance; ils sont, d'un mois à l'autre, en perte considérable sur nos rentes et sur les valeurs de spéculation et le bon marché des reports cotés jusqu'ici, rend la continuation de leurs opérations dangereuse. Le 5 0/0 est demandé à 115,90, le 3 0/0 à 82,60, l'amortissable à 82,75.

Le 5 0/0 italien a touché à plusieurs reprises le cours de 89, mais n'a pas pu le conserver. Le 5 0/0 Turc est maintenu à 11,75, l'Egyptienne unifiée a réactionné de 317 à 313.

La Banque de France est offerte chaque fois que le cours de 5,400 reparait à la cote. La Banque Ottomane est soutenue à 735.

Les autres institutions de crédit et les Chemins de fer français sont délaissés.

Le Suez est discuté à 2,707 après 2,750, le Panama a fléchi à 547.

Le Conseil d'administration de la Banque hypothécaire avait informé les actionnaires de cette Société qu'ils auraient à faire, à partir du 2 septembre prochain à la Caisse du Crédit Foncier un versement de 85 francs par action, accru des intérêts à 5 0/0 l'an, depuis le 1^{er} janvier 1882 jusqu'au jour de paiement.

Le gouverneur du Crédit Foncier fait savoir aux intéressés que le chiffre dudit appel n'ayant pas été fixé contradictoirement, le montant de la soule à payer par les actionnaires de la Banque hypothécaire et l'époque du versement seront indiqués ultérieurement.

Compagnie universelle

DU

CANAL INTEROCÉANIQUE

DE

PANAMA

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

250,000 Obligations

DE

500 FRANCS CHACUNE

RAPPORTANT 25 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 15 janvier et 15 juillet

REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN SOIXANTE-QUINZE ANS

Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 juin 1882. — Le produit est destiné au paiement des Actions du Chemin de fer de Colon à Panama acquises par la Compagnie du Canal interocéanique.

Prix d'émission : 437 fr. 50

Jouissance du 15 juillet 1882

PAYABLES COMME SUIT :

Table with 4 columns: Amount (50 fr.), description (50 fr. en souscrivant, etc.), and value (50 fr., 80, 100, 100, 107 50, 95).

437 50 net à payer..... 425 »

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts aux taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 3 fr. 50 par titre.

En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée ressortira à 421 fr. 50, coupon du 15 janvier prochain détaché, ce qui représente un revenu de 5,78 0/0, sans compter la

prime de remboursement.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 7 Septembre 1882

ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS : à 4 heures du soir.

A la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2 Place de l'Opéra.

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 10, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

A NEW-YORK :

Au siège du Comité Américain de la Cie du Canal Interoceanique de Panama.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'étranger et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600,000 actions de la Compagnie du Canal interocéanique, à raison de une obligation pour trois actions.

Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus ou elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont été de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer les fractions d'obligations.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalschiere. LÉON PEY-CLER, Instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalschiere du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 46 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIERE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT DIJON. n'ayant pas les Plumes, n'épâtissant pas. MÉDAILLE D'OR. Chez tous les Papeteriers.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon n° 7.

VENTE SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES ET SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME.

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de ladite ville, Chambre des vacations, le SAMEDI SEIZE SEPTEMBRE mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré.

Et aux requête, poursuites et diligences de M. Lacosse, ancien magistrat, domicilié à Cahors, agissant comme syndic de l'union des créanciers de la faillite du sieur Jacques Théron, ex-courtier en vins, à Pradines.

Lequel a constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Louis Bousquet, licencié en droit, domicilié dans ladite ville, rue Fénélon, n° 7.

Il a été procédé à l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville et pardevant Monsieur Dupuy, juge audit tribunal, à ces fins commis, le mardi vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis, à la mise au enchères et adjudication en cinq lots, des immeubles dont la désignation est ci-après établie.

Et à cette audience ils ont été adjugés à M^e Delbreil, qui en a déclaré command au profit de M. Benjamin Barreau, propriétaire domicilié à Cahors, moyennant le prix, pour le premier lot, de quatre mille deux cent soixante-dix francs; pour le deuxième lot, de cent dix francs; et pour les troisième, quatrième et cinquième lots, de vingt francs chacun.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal ledit jour vingt-neuf août la dame Anne Mar-

qués, sans profession, épouse assistée et autorisée de Jacques Théron, ancien négociant, failli, dont elle est judiciairement séparée de biens, domiciliés ensemble à Pradines, et ayant constitué M^e Bousquet pour son avoué, a déclaré surenchérir du dixième le prix principal de chacun desdits lots, en sus des charges.

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi.

En conséquence, et aux requête, poursuites et diligences de ladite dame Théron, ayant pour avoué M^e Bousquet,

Contradictoirement avec : 1° ledit Lacosse, poursuivant, ayant aussi pour avoué M^e L. Bousquet;

Et 2° ledit Benjamin Barreau, adjudicataire surenchéri, ayant pour avoué M^e Delbreil.

Il sera procédé le samedi seize septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, en l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors, Chambre des vacations, séant au Palais de justice de ladite ville, à midi précis.

A la vente et adjudication définitive, en cinq lots, des immeubles suivants.

Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne est admise à en prendre communication.

Les frais faits pour parvenir à la vente seront payables par les adjudicataires en sus de leurs prix d'adjudication et au marc le franc de ces prix.

Désignation et lotissement des biens à vendre.

PREMIER LOT.

Une maison neuve située dans le village de Pradines, comprenant un rez-de-chaussée, un premier étage et un grenier et ayant sa façade principale sur la place de Pradines sur laquelle façade est établi un balcon.

Le rez-de-chaussée se compose d'une pièce éclairée par la porte d'entrée et où se trouve l'escalier du premier étage et du grenier, et qui peut servir de débarras ou d'atelier de tonnellerie; d'un chai sans ouverture au dehors, situé au fond de ladite pièce; d'une salle café et d'un petit cabinet noir au fond de cette salle.

Celle-ci est éclairée par une large porte à vitre et une croisée donnant sur la place.

Le premier étage se compose d'un corridor qui part du bout de l'escalier et va sur le derrière de la maison où il ouvre sur une rue ou chemin sur lequel on arrive de plein pied; de de cinq pièces dont quatre chambres et une cuisine. Deux chambres seulement et la cuisine sont pourvues de cheminées et dans une chambre il existe un placard.

Cet étage est éclairé sur la façade par une porte à vitre au bout du corridor, une fenêtre donnant dans la cuisine et une autre fenêtre donnant dans une autre chambre opposée à la cuisine de l'autre côté du corridor, le tout ouvrant sur le balcon. Les autres pièces sont éclairées chacune par une ouverture.

Le grenier est établi sur toute la maison et éclairé par trois croisées ouvrant sur la façade principale.

Cette maison confronte dans son ensemble sur le devant, à la place ou voie publique, derrière à un chemin, et enfin à MM. Coudere, Nogues, et autre petite rue.

La salle du café est vaste et peut recevoir un billard et un assez grand nombre de consommateurs. Le cabinet noir qui la suit est taillé dans le roc et peut servir pour tenir les liquides très frais.

Cet immeuble qui est de construction récente est bâti en pierres et couvert en tuiles.

DEUXIÈME LOT.

Petite maison servant en ce moment de grange, composée d'une pièce au rez-de-chaussée et d'une autre au grenier, avec une large porte d'entrée et une fenêtre au grenier.

Elle confronte, dans son ensemble, à MM. Mayzen, Besombe et rue ou voie publique.

TROISIÈME LOT.

Une petite pièce de terre ou jardin située au lieu dit le Séminaire, portée sous le numéro 393, section A du plan cadastral de la commune de Pradines, pour une contenance de un are soixante-dix centiares aux deuxième et troisième classes pour un revenu de quatre-vingt-six centiares.

QUATRIÈME LOT.

Une vigne située à Pech-de-Liarmon, portée sous le numéro 1,153 P section B, du plan ca-

dastral de ladite commune de Pradines, et une contenance de vingt ares soixante-dix centiares, aux quatrième et cinquième classes, et pour un revenu de soixante-dix-huit centimes.

CINQUIÈME LOT.

Une autre vigne située au lieu dit Rebel, portée sous le numéro huit cent du plan cadastral de ladite commune de Pradines, pour une contenance de vingt-sept ares soixante-dix centiares, aux quatrième et cinquième classes, pour un revenu de un franc trente-six centimes.

NOTA. — Les deux derniers lots sont grevés d'une inscription de 1,200 fr. pour assurer une pension annuelle et viagère de soixante francs au profit du père du failli.

Les vaisseaux vinaires, marchandises, etc., objets mobiliers, etc., qui se trouvent dans les premiers et deuxième lots ne sont pas compris dans la vente.

Mises à prix.

En exécution du jugement précité du dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-deux et par suite de la surenchère du dixième, les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

- Premier lot, quatre mille sept cents francs, ci 4,700 fr.
Deuxième lot, cent trente francs, ci 130 fr.
Troisième lot, trente francs, ci 30 fr.
Quatrième lot, trente francs, ci 30 fr.
Cinquième lot, trente francs, ci 30 fr.

Le tout en sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué de la partie poursuivante, soussigné.

Cahors, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, fo case, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Bousquet, avoué, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

MAISON PONTIÉ

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS. OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

Comme fin de saison GRAND RABAIS sur toutes les nouveautés d'Eté

Draperies pour hommes en tous genres, choix considérable de Lainages pour robes, grand assortiment de soierie pour robes. Grand choix de mérinos, cachemire, bengaline, barpoor, paramata, alpaga, popeline, moire et orléans.

Percales et cotons pour robes, indienne et cretonne pour ameublement, mousseline, rideaux brochés et brodés, Tapis d'appartement en tous genres. Grand choix de toiles fil ménage pour chemises et pour draps de lit. Linges de table en tous genres. Calicot et toile coton pour chemises.

Le Système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

SPÉCIALITÉ de nouveautés pour corbeilles de mariage.

J. LARRIVE FILS AINÉ

16, Rue de la Liberté, à Cahors SEUL DÉPOSITAIRE DU

BRILLANT ORIENTAL

Pour la mise en couleur et entretien des MEUBLES ET PARQUETS

Remplaçant les cires liquides, lait de cire, encaustique, etc.; n'a aucune odeur, brille instantanément et n'encrasse jamais. S'emploie à froid sans frottage ni fatigue.

Le BRILLANT ORIENTAL est la meilleure préparation connue jusqu'à ce jour pour la mise en couleur et l'entretien des Meubles et Parquets; sont brillant égale le vernis; chaque litre couvre une superficie de 25 mètres carrés. et la vend sous quatre teintes différentes.

CHÈNE CLAIR, CHÈNE FONCÉ ACAJOU et NOYER

IL SE VEND ÉGALEMENT INCOLOR POUR L'ENTRETIEN.

MACHINES A COUDRE ET ACCESSOIRES Bretelles Américaines

Fer Ruger à chauffage intérieur.

GRAND RABAIS SUR Machines Agricoles

Batteuses à bras et à manège, pompes à chapelet à l'abri de la gelée, ayant obtenu la MÉDAILLE D'OR au concours régional de Cahors.

Dépôt chez Charles DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL, quincaillier, à Cahors.

GUÉRISON CERTAINE

des dartres, démangeaisons, maladies de la tête, boutons de toute nature; etc. etc.; par la pommade Anti-Herpétique (6-665-89). Le pot 1 fr. 50, envoi franco contre 1 fr. 65, timbre ou mandat poste. Seul dépôt à Toulouse (Haute-Garonne) pharmacie CALMEL, 9 rue Résomât.

CRÉDIT DE FRANCE

Société anonyme : Capital 75 Millions Siège social : 16-17, rue de Londres, PARIS. Le CRÉDIT DE FRANCE reçoit les Titres en Dépôt, encasse les Coupons, exécute les Ordres de Bourse sans commission, ouvre des Crédits sur garanties, délivre Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Il reçoit les Dépôts d'argent et délivre des Bons de Caisse à Échéance Fixe, au porteur ou nominatifs, au gré des demandeurs, par coupures de 100, 500, 1,000, 5,000, 10,000 et 20,000 francs, avec coupons d'intérêts payables par trimestre, à tous ses guichets. L'intérêt sur les Dépôts de Fonds est fixé comme suit : 5% Sur les dépôts à 2 ans et au-delà; 4% id. de 1 an à 29 mois; 3% id. de 6 à 11 mois; 2% id. remboursab. à vue dans les Succursales; 1 1/2% id. remboursables à vue au Siège social.

Le MONITEUR des VALEURS LOTS

Organe financier du Crédit de France PARAIT TOUS LES DIMANCHES Il publie les Cours de la Bourse, une Revue des Valeurs cotées et la Liste officielle de tous les tirages. ANNONCEMENT : Pour la France et l'Étranger : UN FRANC PAR AN. 150,000 ABONNÉS. On s'abonne à Paris, au Siège Social; en province, aux Succursales et dans tous les bureaux de Poste.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

JACQUEZ de la variété fructifère.

RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

Advertisement for dental products: PLUS DE MAUX DE DENTS! L'ELIXIR DENTIFRICE RR. PP. BÉNÉDICTIONS de L'ABBAYE DE SOULAC (Gironde) Don MAGUENONNE PRIEUR 2 Médailles d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses EN VENTE 1373 Pierre BOURSAUD Ag. Fondée en 1847, 2, rue François Ier, Paris. Ag. trouve à Cahors chez M. BIEL, coiff. honn. nord.

EAU FIGARO

La meilleure des teintures instantanément et en deux jours, plus de cheveux gris. Pommade teinture au quinquina et goudron purifié. — Teinture blond doré.

M. A. BLANC, coiffeur, galerie Fontenille à Cahors, seul dépositaire.

J'OFFRE à toute personne sans quitter son emploi le moyen de gagner 40 fr. à 15 fr. par jour et 30 fr. en voyageant pour articles utiles et nouv. Répon. Fr. suivant timbre. Ecr. à M. MATHEY, 78, r. St-Martin, Paris

GUÉRISON CERTAINE

et sans douleurs des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toutes natures, datant de 20 et même de 30 ans compliqués ou non d'eczéma. S'adresser à M. MOSSOT, médecin à BUSSY-en-OTHE (Yonne) Envoi du Prospectus gratis.

CORS AUX PIEDS

Durillons et Œils de Perdrix VERRUES AUX PIEDS & AUX MAINS GUÉRISON CERTAINE Par la Pommade GALOPEAU

FOURGEAU

à ETAMPES (Seine-et-O) AGRAPES pour Couvertures de Bâtiments employés sur le nouvel HOTEL-DU-VILLE de PARIS

PROGRES MERVEILLEUX

MÉDAILLE D'OR La Clef de l'Orthographe selon l'académie facilite au plus haut degré l'étude de l'Orthographe et permet de l'apprendre sans maître très promptement. Prix: l'exemplaire 2 fr. deux exemplaires 3 fr. 50 trois exemplaires 5 fr. — Envoi franco par retour du courrier Adresser les commandes avec le montant (mandat ou timbre poste) à M. Bahic, Editeur des Méthodes Abréviatives, 35, Place d'Armes à Poitiers.

N'ACHETEZ PAS

MONTRES, PENDULES, BIJOUTERIE etc. avant d'avoir demandé le Catalogue illustré de L'ALLIANCE HORLOGÈRE, à CHAUX DE FONDS (Suisse) lequel est envoyé FRANCO et GRATIS. Le fabriq. demande des représent. dans tous les pays.